MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : __ __/__ __/__ __ __ __

Dossier complet le : __ __/__ __/__ __ __ __

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet de centrale agrivoltaïque d'une puissance de 999 kWc sur la commune de St Marcet (31)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FIPELEC

Raison sociale

SARL FIPELEC

N° SIRET

4 0 1 5 9 1 5 0 8 0 0 0 3 1

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom

BOIZARD

Prénom(s)

CLEMENT

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30°	Installation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance égale ou supérieure à 300 kWc et inférieure à 1000 kWc.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale agrivoltaïque d'une puissance de 999 kWc sur un terrain en partie constructible de la carte communale et en partie non constructible.
Le site est facilement accessible depuis les deux départementales D75 et D5.
Le but du projet est de pérenniser l'utilisation agricole de la parcelle. La parcelle est actuellement déclarée à la PAC en prairie par le propriétaire, agriculteur à la retraite. L'idée du projet est contractualiser avec un éleveur ovin présent à proximité afin de mettre en place une coactivité pastorale et permettre l'exploitation de la parcelle sur le long terme.
Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques espacées entre elles de 3 mètres. Ces tables sont enfoncées dans le sol à environ 80 cm de profondeur.
L'emprise clôturée est d'environ 1,16 ha. Le linéaire de clôture est d'environ 505 m.
Afin de minimiser l'impact visuel, une haie sera plantée et /ou conservée sur tout le pourtour du parc PV.
Le raccordement de l'installation se fera sur jusqu'au poste HTA/BT le plus proche en souterrain et en suivant la route.
Le projet a pour but de maintenir le rendement agricole de la parcelle, de planifier l'adaptation au changement climatique et de favoriser le bien être animal.

4.2 Objectifs du projet

Le but du projet est de produire une électricité renouvelable pendant au moins 30 ans.
La production annuelle envisagée est d'environ 1300 MWh ce qui correspond à titre indicatif à 100% de la consommation électrique de la commune.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Durée du chantier estimée entre 3 et 4 mois.

1ère étape : préparation du terrain.

2ème étape : mise en place du réseau électrique - ouverture des tranchées et dépose des câbles à environ 50 cm de profondeur.

3ème étape : installation des tables et des modules photovoltaïques. Les pieux battus seront installés à l'aide de sonnettes de battages, technique peu impactante pour le terrain. Les panneaux seront vissés sur les structures avec un espacement de 2 cm entre eux afin de préserver l'écoulement des eaux pluviales.

4ème étape : installation du poste de livraison, câblage et raccordement électrique.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il n'y aura pas d'imperméabilisation notable des surfaces et pas d'augmentation du coefficient du ruissellement. Les panneaux seront espacées entre eux de 2 cm permettant de ne pas créer de zones d'érosion au pied de ceux-ci et de conserver un ruissellement normal.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La centrale photovoltaïque est prévue pour être exploitée pendant une durée de 30 ans.

Un suivi à distance sera réalisé pour l'exploitation. 3 à 4 passages annuels seront nécessaires dans le cadre de maintenances préventives.

Un pâturage ovin sera mis en place sur la parcelle afin de développer une co activité pastorale.

Le démantèlement de l'installation est prévue à la fin de l'exploitation avec une remise en état du terrain à l'état initial.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration préalable (DP)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise clôturée	1,16 ha
Longueur de clôture	505 m
Puissance de la centrale	999 kWc
Espacement des rangées de tables PV	3 m
Ratio Surface projetée des modules / Emprise clôturée	Environ 30%

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie : D75

Lieu-dit : PRAT BEDIAOU

Localité : SAINT MARCET

Code postal : 3 1 8 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques[1]

Long. : 0 0 ° 4 3 ' 4 7 " 9 Lat. : 4 3 ° 1 1 ' 4 6 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Carte communale / Zone constructible et zone non constructible

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	ZNIEFF les plus proches : - Type 2 "Affleurements calcaires-marneux des coteaux du Saint-Gaudinois" à 80m à l'Est - Type 1 "Landes, pelouses sèches et marnes de Biroulière..." à 2,6 km du projet.
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	En dehors d'un arrêté de protection du biotope (APB) Le plus proche est situé à 10km au sud.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	En dehors d'une réserve naturelle régionale ou nationale (rayon minimum de 15 km) Pas de parc national à proximité ni de parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	Le projet photovoltaïque n'engendrera pas de nuisances sonores supplémentaires.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	Aucun bien Unesco à moins de 20 km. Aucun monument historique dans un rayon minimal de 5km autour du projet. Aucun site patrimonial remarquable présent dans un rayon de 20 km du projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	Pas de zone humide identifiée sur la parcelle du projet selon l'inventaire des zones humides du département de la Haute-Garonne.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☑	☐	PLAN DE PREVENTION Secheresse applicable sur la commune. Le projet est situé en zonage B2, zone moyennement exposée.
	☑	☐	Pas d'autres plans de préventions approuvés ou prescrits
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	Projet à priori en dehors d'une zone de captage d'eaux potables.
Dans un site inscrit ?	☐	☑	Site inscrit le plus proche à 3,8 km : Chapelle de Ste-Radegonde et cimetière.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	Natura 2000 la plus proche : Natura 2000 ZSC "Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste" à environ 10 km du projet.
D'un site classé ?	☐	☑	Aucun site classé dans un rayon de 5 km.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu en phase de construction ou d'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prévue. Le projet de parc solaire ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Les panneaux seront espacés entre eux de 2 cm permettant aux eaux pluviales de continuer à s'infiltrer naturellement dans les sols des parcelles.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	Les seuls travaux de décaissement concernent le poste de livraison et la tranchée de passage de câbles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	Aucun matériaux ne seront extrait du site.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou de raccordement à un assainissement .
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	Nous pensons que le projet n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations pour la biodiversité existante. Le projet souhaité est une activité à faible impact environnementale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	Le projet est éloigné des zones Natura 2000, nous pensons qu'il n'y a pas d'incidences sur des habitats ou des espèces du formulaire de données du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	Le projet n'engendre pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles. Il se veut agrivoltaïque. L'objectif est d'apporter un complément énergétique à une production agricole.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Pas de plan de préventions des risques technologiques applicable sur la commune
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	Pas de cavités souterraines ni de mouvements de terrains identifiés. Pas de risques inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☑	Seulement en phase chantier, le trafic se limitera à la livraison des engins et du matériel.
	Est-il source de bruit ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	Le projet prévoit la plantation d'une haie sur tout le pourtour et la conservation de celle-ci en partie nord. Elle permettra de créer un corridor de biodiversité et de diminuer l'impact visuel du parc photovoltaïque. Les contraintes patrimoniales nous paraissent suffisamment éloignées pour que le projet n'engendre pas d'impacts importants.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	L'usage agricole de la parcelle n'est pas modifié. Le projet prévoit de se conformer à une vocation agrivoltaïque.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plantation ou maintien d'une haie sur tout le pourtour du parc PV, soit environ 505m linéaires.

Mise en place de passages à petites faunes terrestre dans la clôture (20 cm X 20 cm tous les 50m). Entretien des passages en phase exploitation.

Mesures de prévention des risques de pollutions accidentelles du sol et de l'eau. Formation des équipes de travaux aux enjeux environnementaux, gestion des véhicules, stockage des produits et bac de rétention sous le poste de livraison.

Chantier réduit à l'emprise strictement nécessaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considérant la nature de la parcelle, nous pensons que le projet pourrait être dispensé de réalisation d'une évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☑
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☑
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☑
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☑
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☑
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☑

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	Plan de synthèse des contraintes environnementales et paysagères.	☑
2		☑
3		☑
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

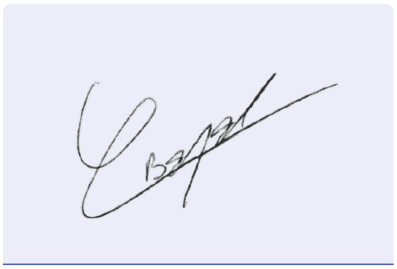
Nom BOIZARD

Prénom CLEMENT

Qualité du signataire Directeur du développement

À Saint Cloud

Fait le 1 0 / 0 4 / 2 0 2 4



Signature du (des) demandeur(s)